

# Fiche de données de sécurité

page: 1/12

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Date / mise à jour le: 28.01.2009

Version: 2.0

Produit: **COMET®**

500 14 F

(30396273/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 28.01.2009

## 1. Identification de la substance/préparation et de la société

### **COMET®**

Utilisation: produit phytosanitaire, fongicide

Société:

BASF Agro SAS

21, chemin de la Sauvegarde

69134 ECULLY cedex

FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

Téléfax numéro: +33 1 4964-5380

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

Renseignements en cas d'urgence:

Tél.: 01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons de Paris

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

## 2. Identification des dangers

Nocif en cas d'ingestion.

Irritant pour la peau.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Nocif par inhalation.

---

### 3. Composition/information sur les composants

#### Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, fongicide, concentré émulsionnable (EC)

#### Composants dangereux

pyraclostrobine

Teneur (W/W): 23,8 %  
Numéro CAS: 175013-18-0  
Symbole(s) de danger: T, N  
Phrase(s)-R: 23, 38, 50/53

solvant naphta

Teneur (W/W):  $\geq 40,5\%$  -  $\leq 45\%$   
Numéro CAS: 64742-94-5  
Symbole(s) de danger: Xn, N  
Phrase(s)-R: 65, 66, 51/53

alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés

Teneur (W/W):  $\geq 22,4\%$  -  $\leq 25,2\%$   
Numéro CAS: 68002-96-0  
Symbole(s) de danger: T, N  
Phrase(s)-R: 23, 50

dodécylbenzène sulfonate de calcium

Teneur (W/W):  $\geq 1,4\%$  -  $\leq 2\%$   
Numéro CAS: 26264-06-2  
Symbole(s) de danger: Xi  
Phrase(s)-R: 38, 41

2-éthylhexane-1-ol

Teneur (W/W):  $\geq 1\%$  -  $\leq 1,4\%$   
Numéro CAS: 104-76-7  
Numéro-CE: 203-234-3  
Symbole(s) de danger: Xi  
Phrase(s)-R: 36/38

Si des composants dangereux sont cités, les textes correspondant aux symboles de danger et aux phrases de risque sont indiqués dans le chapitre 16.

---

### 4. Premiers secours

Indications générales:

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaises : Consulter un médecin. Présenter l'emballage, l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité au médecin.

**Après inhalation:**

Repos, air frais, secours médical.

**Après contact avec la peau:**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

**Après ingestion:**

Rincer immédiatement la bouche et faire boire de grandes quantités d'eau, secours médical. Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

**Indications pour le médecin:**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction recommandés:**

eau pulvérisée, mousse, extincteur à poudre

**Risques particuliers:**

monoxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

**Equipement particulier de protection:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

**Autres informations:**

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Mesures de protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### Procédés de nettoyage/ramassage:

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Procéder au nettoyage en portant un appareil de protection respiratoire. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Eliminer conformément aux dispositions locales par combustion ou mise en décharge spéciale.

---

## 7. Manipulation et stockage

### Manipulation

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.

### Protection contre l'incendie et l'explosion:

Le produit est combustible. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

### Stockage

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité. Protéger de l'action directe des rayons de soleil. Stocker à l'abri du gel.

Protéger des températures inférieures à : 10 °C

Le produit emballé doit être protégé contre des températures plus basses que celles indiquées.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Altération irréversible en cas d'exposition à des températures élevées.

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

104-76-7: 2-éthylhexane-1-ol

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de dégagement de gaz/de vapeurs. Protection respiratoire en cas d'aération insuffisante. Filtre à gaz pour gaz/vapeurs de composés organiques (point d'ébullition >65 °C, p.ex. EN 14387 type A ).

**Protection des mains:**

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

**Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

**Vêtements de protection:**

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique: liquide  
Couleur: brun roux foncé  
Odeur: faiblement aromatique

Valeur du pH: 5,1 - 7,1  
(1 %(m))  
(en émulsion)

Température de cristallisation: 10 °C

Point d'éclair: env. 104 °C (DIN EN 22719; ISO 2719)  
Température d'auto-inflammation: 425 °C (DIN 51794)

*Données relatives à : solvant naphta*

*Pression de vapeur:* < 0,1 mmHg  
(38 °C)  
0,003 kPa  
(20 °C)  
0,025 kPa  
(38 °C)  
0,028 hPa  
(50 °C)

-----  
Densité: env. 1,05 g/cm<sup>3</sup>  
(20 °C)

|   |  |
|---|--|
| Densité apparente:                              | ne s'applique pas  |
| Solubilité dans l'eau:                          | émulsifiable   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow): | non applicable   |
| Tension superficielle:                          | env. 36,8 mN/m<br>(20 °C; 0,1%)<br>env. 33,9 mN/m<br>(20 °C; 0,33 %) |
| Viscosité dynamique:                            | env. 64,2 mPa.s<br>(20 °C, 100 1/s)                                  |
| Viscosité, cinématique:                         | 23,7 mm <sup>2</sup> /s<br>(40 °C)                                   |

---

## 10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits à éviter:  
Pas de produits à éviter connus.

Réactions dangereuses:  
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Produits de décomposition dangereux:  
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## 11. Informations toxicologiques

### Toxicité aiguë

DL50 rat (par voie orale): > 200 - < 500 mg/kg

CL50 rat (par inhalation): > 1,14 - < 5,3 mg/l 4 h

DL50 rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg

### Irritation

Irritation primaire cutanée lapin: Irritant.

Irritations primaires des muqueuses lapin: non irritant

## Sensibilisation

test de Buehler modifié cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

## Toxicité génétique

*Données relatives à : pyraclostrobine*

*Evaluation du caractère mutagène:*

*Aucun effet mutagène n'a été constaté dans les différents tests sur microorganismes ou sur cultures de cellules de mammifères.*

## cancérogénicité

*Données relatives à : pyraclostrobine*

*Evaluation du caractère cancérogène:*

*Lors d'essais à long terme par ingestion sur le rat et la souris, le produit n'a pas eu d'effet cancérogène.*

## toxicité pour la reproduction

*Données relatives à : pyraclostrobine*

*Evaluation de la toxicité pour la reproduction:*

*Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.*

## Toxicité pour le développement

*Données relatives à : pyraclostrobine*

*Evaluation du caractère tératogène:*

*Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour un effet néfaste pour le développement/tératogène.*

## Autres informations sur la toxicité

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. Ces informations proviennent des propriétés de chacun des composants. Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## 12. Informations écologiques

### Ecotoxicité

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) > 0,0215 - < 0,0316 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,046 mg/l, *Daphnia magna*

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 0,27 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

### **Persistance et dégradabilité**

*Données relatives à : pyraclostrobine*

*Données sur l'élimination:*

0 - 10 % (28 j) Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

*Données relatives à : Solvant naphta*

*Données sur l'élimination:*

50 - 60 % DBO de la DCO (28 j) (OECD 301F; ISO 9408; 92/69/CEE, C.4-D) (aérobie, boue activée, ménagère)

### **Indications complémentaires**

Autres informations sur l'écotoxicité:

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue. Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

## **13. Considérations relatives à l'élimination**

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## **14. Informations relatives au transport**

### **Transport terrestre**

ADR

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Classe de danger:                    | 6.1  |
| Groupe d'emballage:                  | III  |
| N° d'identification:                 | UN 2902  |
| Étiquette de danger:                 | 6.1  |
| Dénomination technique d'expédition: | PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (contient PYRACLOSTROBINE 23%, ETHOXYLAT D'ALCOOL GRAS, SOLVANT NAPHTA) |

RID

|                        |  |
|------------------------|--|
| Classe de danger:      | 6.1  |
| Groupe d'emballage:    | III  |
| N° d'identification:   | UN 2902                                      |
| Étiquette de danger:   | 6.1  |
| Dénomination technique | PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (contient |

d'expédition: PYRACLOSTROBINE 23%, ETHOXYLAT D'ALCOOL GRAS,  
SOLVANT NAPHTA)

**Transport fluvial intérieur**

ADNR

Classe de danger: 6.1  
 Groupe d'emballage: III  
 N° d'identification: UN 2902  
 Étiquette de danger: 6.1  
 Dénomination technique d'expédition: PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A. (contient  
 PYRACLOSTROBINE 23%, ETHOXYLAT D'ALCOOL GRAS,  
 SOLVANT NAPHTA)

**Transport maritime**

IMDG

Classe de danger: 6.1  
 Groupe d'emballage: III  
 N° d'identification: UN 2902  
 Étiquette de danger: 6.1  
 Polluant marin: OUI  
 Dénomination technique d'expédition: PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A.  
 (contient PYRACLOSTROBINE 23%,  
 ETHOXYLAT D'ALCOOL GRAS, SOLVANT  
 NAPHTA)

**Sea transport**

IMDG

Hazard class: 6.1  
 Packing group: III  
 ID number: UN 2902  
 Hazard label: 6.1  
 Marine pollutant: YES  
 Proper shipping name: PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (contains  
 PYRACLOSTROBIN 23%, FATTY ALCOHOL  
 ETHOXYLATE, SOLVENT NAPHTHA)

**Transport aérien**

IATA/ICAO

Classe de danger: 6.1  
 Groupe d'emballage: III  
 N° d'identification: UN 2902  
 Étiquette de danger: 6.1  
 Dénomination technique d'expédition: PESTICIDE LIQUIDE, TOXIQUE, N.S.A.  
 (contient PYRACLOSTROBINE 23%,  
 ETHOXYLAT D'ALCOOL GRAS, SOLVANT  
 NAPHTA)

**Air transport**

IATA/ICAO

Hazard class: 6.1  
 Packing group: III  
 ID number: UN 2902  
 Hazard label: 6.1  
 Proper shipping name: PESTICIDE, LIQUID, TOXIC, N.O.S. (contains  
 PYRACLOSTROBIN 23%, FATTY ALCOHOL  
 ETHOXYLATE, SOLVENT NAPHTHA)

**15. Informations réglementaires****Réglementations de l'Union européenne (Étiquetage) / Prescriptions nationales****Directives UE:**

Symbole(s) de danger

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Xn                           | Nocif.   |
| N                            | Dangereux pour l'environnement.  |
| Phrase(s)-R                  |  |
| R22                          | Nocif en cas d'ingestion.  |
| R38                          | Irritant pour la peau.   |
| R50/53                       | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| Le(s) conseil(s) de prudence |  |
| S2                           | Conserver hors de portée des enfants.  |
| S13                          | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.   |
| S20/21                       | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.   |
| S35                          | Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.                            |
| S36/37                       | Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  |
| S46                          | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.                            |
| S57                          | Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.   |

Classification établie par le Comité d'Homologation des produits antiparasitaires à usage agricole (France):

|                      |  |
|----------------------|--|
| Symbole(s) de danger |  |
| Xn                   | Nocif.   |
| N                    | Dangereux pour l'environnement.  |
| Phrase(s)-R          |  |
| R20/22               | Nocif par inhalation et par ingestion.   |
| R38                  | Irritant pour la peau.   |
| R50/53               | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Le(s) conseil(s) de prudence

|          |  |
|----------|--|
| S2       | Conserver hors de portée des enfants.  |
| S13      | Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.   |
| S20/21   | Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.   |
| S23      | Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).               |
| S36/37   | Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  |
| S38      | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.                                     |
| S46      | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.                  |
| S60      | Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.  |
| S61      | Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.        |
| SPe 3.20 | Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau. |

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: PYRACLOSTROBINE, solvant naphta, alcools en C16-18, éthoxylés, propoxylés

### **Autres prescriptions**

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): 1172, 1155

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 (France): 9, 84

Délai de rentrée dans la culture de 24 heures après traitement pour les travailleurs

·

## **16. Autres informations**

Texte intégral des symboles de danger et des phrases-R, si des substances dangereuses sont citées au chapitre 3 sous 'Composants dangereux'.

|       |  |
|-------|--|
| T     | Toxique  |
| N     | Dangereux pour l'environnement.  |
| Xn    | Nocif.   |
| Xi    | Irritant.  |
| 23    | Toxique par inhalation.  |
| 38    | Irritant pour la peau.   |
| 50/53 | Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| 65    | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.   |
| 66    | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.   |
| 51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.      |
| 50    | Très toxique pour les organismes aquatiques.   |
| 41    | Risque de lésions oculaires graves.  |
| 36/38 | Irritant pour les yeux et la peau.   |

---

BASF Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE  
Date / mise à jour le: 28.01.2009  
Produit: **COMET®**

Version: 2.0

500 14 F  
(30396273/SDS\_CPA\_FR/FR)  
date d'impression 28.01.2009

---

---

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.